

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

AVIS AU PUBLIC

Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO

Installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la « Société de traitement des ordures corses » (STOC)

(installation classée pour la protection de l'environnement)

Le préfet de la Haute-Corse,

Informe le public que, par arrêté complémentaire n° 17 du 23 août 2016, les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2013-213-0012 du 1^{er} août 2013, relatives à l'exploitation, par la SARL « Société de traitement des ordures corses » (STOC), d'une installation de stockage de déchets non dangereux et ses installations annexes, au lieu-dit « Sala », sur le territoire de la commune de Prunelli di Fiumorbo, ont été modifiées.

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-39 du code de l'environnement, cet arrêté est tenu à la disposition du public en mairie de Prunelli di Fiumorbo, où il peut être consulté par toute personne intéressée.

Cet avis est publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).